

**COMPTE-RENDU DU CDAS DU 09/04/2026 :**

La CFTC locale a participé au CDAS du 09/04/2026. Ainsi, nous avons pu échanger sur le budget alloué avec les crédits d'allocations locales pour 2026. Nous sommes attributaires pour cette année d'un budget plus élevé que l'an passé qui s'explique par une augmentation du nombre d'agents en poste dans le Loiret.

Sur le plan national, le budget est maintenu avec un montant identique à 2025, avec une réserve de précaution réglementaire de 5,5 % en moyenne, en fonction des besoins, mais sans prise en compte de l'inflation. Sans surprise, la restauration reste le budget le plus conséquent avec 57 795 806 € en Autorisation d'Engagement, sur un budget total de 107 210 072 € en AE.

**I) Le Crédit d'allocation budgétaire pour 2026 :**

Le budget est de 37 710€.

Ce CAL a été fait en prenant en compte les réponses du questionnaire de l'action sociale départementale à destination des agents, en 2025.

Il en résulte que la majorité des répondants ont indiqué le parc Disney en premier de leurs desiderata sur les parcs d'attractions.

Dans ce contexte, l'action sociale a envoyé une pré-réservation par mail aux agents indiquant la période, le tarif avec transport et le nombre de parc.

Vous avez été nombreux à répondre (environ 150 pers)

Voici, ce qui a été prévu dans les grandes lignes pour ce CDAS concernant les sorties. **Le sujet n'est pas clos et d'autres points seront revus lors des prochains GT CDAS et CDAS.**

- 27/09/2026 : Sortie Disney avec transport
- 25/11/2026 : Arbre de Noël / Cirque Grüss
- Décembre : Sortie libre à Paris envisagée
- Journée pour les agents retraités envisagée

Les cartes cadeaux qui représentaient 42 % du budget en 2025, sont reconduites en 2026.

**II) La Restauration :**

Le poste de délégué à la restauration (en charge notamment des conventionnements de restaurant, restaurant administratif ...) est en cours de recrutement suite au départ de M. Vaurs.

Suite à la hausse tarifaire de la restauration, des pistes de réflexion sont en cours.

**Pour la CFTC, il est aussi impératif que soit revu la valeur faciale du titre restaurant à 12€ dont 60% à la charge de l'employeur.**

**La hausse du prix des repas touche particulièrement les agents les plus modestes, notamment ceux des catégories B et C, pour qui la restauration collective représente aussi et parfois le seul repas équilibré de la journée. Si l'action sociale ne compense plus ces hausses, cela remet en cause l'égalité de traitement entre les agents.**

### **III ) Bilan d'activité du service social du personnel en 2025**

#### **a) Point assistance sociale :**

L'assistante sociale du Loiret Madame CREUSAT a été en charge de 1 275 agents en 2025. Les agents relevant de la culture sont venus se rajouter à ceux de la Cour Régionale des Comptes, des douanes, de la DGFIP , de la DDPP et l'INSEE. Mme CREUSAT a rappelé aussi la mise en place de secours d'urgence pour répondre aux demandes prioritaires du quotidien tels que l'alimentation, le carburant...

#### **b) Point médical :**

Actuellement, le médecin de prévention le Docteur Braconnier a été remplacée par deux médecins affiliés à plusieurs départements, suite à son départ à la retraite. Les visites seront faites par téléconsultations.

Mme Fontaine en qualité de [Secrétaire médicale régionale](#) s'occupe de la prise en charge de votre demande après étude préalable de votre dossier par le médecin du travail. Vous pouvez la contacter au 02 47 21 71 31 ou au 06 15 65 57 52.

**Pour la CFTC le déficit en médecins du travail est loin de se résorber. En 2023 lors du CSAL ministériel, il était question de 13 départements dont 1 COM au sein desquels la couverture médicale est inexistante et 4 départements dont la couverture médicale est insuffisante. Actuellement, l'hémorragie nationale continue. La mise en place de médecin de prévention en charge de plusieurs départements ( au moins 4 ) ne suffit pas à répondre aux attentes et aux besoins médicaux des agents et ce malgré l'installation d'un dispositif provisoire couvrant les actes habituels (retour d'un congé de longue maladie, agents souffrant d'une pathologie ou reconnu travailleur handicapé nécessitant un aménagement de poste, etc.) Pour rappel, les visites périodiques ne sont plus couvertes.**

**Pour la CFTC, il est urgent que le ministère renforce son réseau de médecins du travail pour atteindre à terme un taux de couverture médicale de 100 % et aussi de se pencher sur la question de l'attractivité s'il n'y a pas de candidats.**

### **IV ) Conclusion CFTC : Dans l'action sociale, pour la CFTC, il y a avant tout le mot social.**

Cette année le CAL a été proposé en CDAS, en prenant en compte les desiderata des agents ayant répondu au questionnaire envoyé par l'action sociale. Ainsi, beaucoup de réponses d'agents ont mis en avant le souhait de participer à une sortie au parc disney à Marne la vallée. ( 1<sup>er</sup> choix dans les suggestions de parc d'attractions )

Cette sortie proposée avec un budget supérieur à 70 € par personnes interpelle, la CFTC.

Certes, ces offres restent moins onéreuses qu'un tarif complet qui n'inclut ni le transport ni le stationnement. Cependant, elles demeurent conséquentes voire inaccessibles pour la plupart des budgets moyens des agents aujourd'hui. Pour nous, cela accentue la fracture sociale entre les agents, en imposant de fait une sélection par l'argent.

Pour la CFTC, il est important que **l'ensemble des agents** se retrouvent dans leur action sociale départementale.

Aussi, lors des CDAS de 2025, nous avons porté les difficultés financières et logistiques, des agents extérieurs à l'Orléanais devant se rendre à un arbre de Noël à plus d'une heure de leur domicile en transport. Ainsi, nous avons demandé la mise en place d'un deuxième arbre de Noël sur Montargis, Gien ou Pithiviers avec possibilité de tourner annuellement. Cette proposition est toujours à l'étude au CDAS même si cette année, l'option « cirque Grüss » à Saint Jean de Braye, a été retenue car demandée par les agents qui ont répondu au questionnaire transmis par l'action sociale.